

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Séance du 25 janvier 2024

Avis sur la demande de régularisation de la DP pour la rénovation et la mise en sécurité de la façade extérieure et changement de porte d'une bove sur la commune de La Roche-Guyon, dans la réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine

Suite à la présentation de la déclaration préalable (DP), par Stéphane Lucet de la DRIEAT, en présence de M. Louis-Antoine de la Rochefoucauld, lors de sa séance du 25 janvier 2024, le CSRPN émet l'avis suivant.

Pour rappel, M. de la Rochefoucauld a déposé une déclaration préalable visant à la rénovation et la mise en sécurité de la façade extérieure, ainsi qu'au changement à l'identique de la porte d'une bove située sur la commune de La Roche-Guyon, au sein de la réserve naturelle nationale (RNN) des Coteaux de la Seine.

À noter, que cette DP est concomitante au dépôt d'une demande d'autorisation spéciale de travaux consistant en la réhabilitation de la bove afin d'y installer une distillerie.

De nombreux blocs sur la partie droite de l'entrée menaçaient de s'effondrer sur la chaussée. Compte-tenu du risque sur la voie publique, Mme la Maire de La Roche-Guyon, par courriel du 19/10/2023, a sollicité l'application de l'article R.332-27 du code de l'environnement afin de permettre la réalisation de ces travaux en urgence.

La rénovation, afin de mettre en sécurité la façade extérieure, prévoyait :

- La réfection de la façade à l'identique en conservant la porte en bois et l'imposte à barreaudage ;
- Le nettoyage de la façade et enlèvement des blocs menaçant de s'effondrer ;
- Etalement des linteaux bois existants et démolition du trumeau en pierre existant ;
- La réalisation d'une longrine béton, terrassement, coffrage, ferrailage et coulage.

La bove se trouvant en zone spéciale de conservation (ZSC), Coteaux et boucles de la Seine, une visite mi-décembre a été effectuée par l'animatrice du site Natura 2000. Aucune chauve-souris n'était présente dans la cavité, et aucune trace laissant

supposer une fréquentation de la bove n'a été relevé. Une seconde visite était prévue le jour du démarrage des travaux pour vérifier l'absence d'impact.

Le 22 janvier 2024, jour du démarrage des travaux, le pilier sur lequel est fixé le portail s'est effondré. Cela a mis en évidence que des Pipistrelles hivernaient dans ce pilier. Ce gîte d'hivernation a donc disparu, et l'une des chauves-souris blessée a dû être euthanasiée par le centre de soin de Maison-Alfort.

Avis du CSRPN d'Île-de-France

Adopté à l'unanimité

Séance du 25 janvier 2024

Le CSRPN, à l'unanimité, rend un **avis favorable** à la demande de régularisation de la déclaration préalable précisée ci-dessus, assorti de la recommandation suivante :

- à titre de mesure compensatoire, mettre en place un gîte artificiel à Pipistrelles dans la seconde bove, propriété de M. de la Rochefoucauld, avec les conseils d'un écologue spécialisé et sous son contrôle.

Fait à Vincennes, le 22 avril 2024

Le Président du Conseil scientifique régional
du patrimoine naturel d'Île-de-France
Jean-Philippe SIBLET

A blue ink signature of Jean-Philippe Siblet, consisting of a stylized 'J' and 'S' followed by a horizontal line.